



PRIVILÈGES D'ACCÈS ACOL *

Les privilèges d'accès déterminent les fonctions du Service ACOL que vous pouvez allouer aux personnes autorisées à utiliser votre compte client. Une fois que vous avez passé en revue ce qui est disponible, remplir la demande d'abonnement client pour autoriser l'accès pour chaque utilisateur.

Les privilèges d'accès d'administration au compte client sont associés au maintien du compte client et de l'information de l'utilisateur. Les privilèges d'accès à la base(s) de donnée(s) du RENBIP sont associés à l'exécution de fonctions dans la base(s) de donnée(s) RENBIP.

Privilèges d'accès d'administration au compte client

Administration au compte client	Usager de base	Administrateur	Personne-ressource
Extraction de rapports	●	●	●
Changer le mot de passe	●	●	●
Renseignements sur l'usager	●	●	●
Changer le mot de passe d'un autre usager		● (pour usager de base)	● (pour usager de base et Administrateur)
État du compte		●	●
Relevé de compte		●	●
Chèque électronique (autorisé par l'Accord financier ACOL)	●	●	●

Les privilèges d'accès à la base(s) de donnée(s) du RENBIP

Les capacités de base de donnée du RENBIP	Recherche RENBIP	Enregistreur RENBIP	Administrateur de partie garantie	Administrateur de compte RENBIP (restreint à une personne désignée du compte client)	Lot RENBIP
Recherche	●	●		●	
Enregistrement		●		●	
Administration du RENBIP					
Énumérer et Visualiser les renseignements sur la partie garantie		●	●	●	
Créer et mettre à jour les renseignements sur une partie garantie			●	●	
Énumérer et Visualiser les renseignements sur un client		●		●	
Créer et mettre à jour les renseignements sur un client				●	
Enregistrement de changements globaux				●	
Transmission d'un fichier séquentiel					●

● = fonction disponible

* ACOL et Atlantic Canada On-Line sont des marques déposées officielles des provinces du Nouveau-Brunswick, de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard.

LES PRIVILÈGES D'ACCÈS D'ADMINISTRATION AU COMPTE CLIENT

Accès de base pour tous les usagers du RENBIP - Les usagers ont accès à l'extraction de rapports, et aux fonctions de Services aux clients ACOL suivantes : Changer le mot de passe et Renseignements sur l'utilisateur.

L'administration de compte client comprend la gestion de compte client et des usagers d'un compte. Cela comprend l'accès aux fonctions de Services aux clients ACOL ci-dessous qui ne sont pas offertes aux usagers de base: Changer le mot de passe d'un autre usager; État du compte client; Relevés de compte. L'administration de compte client comprend aussi la capacité d'accorder ou de révoquer l'accès des usagers du compte client à l'aide de la fonction de renseignements sur l'utilisateur.

L'administration de compte principal comprend tous les privilèges accordés par l'administration de compte client ainsi que les privilèges additionnels suivants : la capacité de gérer d'autres usagers de l'administration de compte client; et celle de mettre à jour et d'afficher l'adresse du compte client et les coordonnées du client.

LES PRIVILÈGES D'ACCÈS AU BASE(S) DE DONNÉE(S) DU RENBIP

L'accès à la recherche permet à l'utilisateur d'exécuter une recherche du RENBIP dans n'importe quelle base de données d'un RENBIP d'ACOL. Les recherches de RENBIP comprennent les recherches par numéro d'enregistrement, par bien grevé numéroté en série, par nom de débiteur (particulier) et par nom de débiteur (entreprise).

L'enregistrement comprend l'accès à la recherche et permet à l'utilisateur d'effectuer des enregistrements pour n'importe quelle base de données demandée pour le compte client. On compte, parmi les enregistrements possibles au RENBIP : le nouvel enregistrement, la modification, le renouvellement, la mainlevée et l'enregistrement de nouveau. L'accès à l'enregistrement ne permet pas à l'utilisateur d'effectuer l'enregistrement d'un changement global; ce privilège est limité au rôle d'administrateur de compte RENBIP.

L'administration de numéros de parties garanties permet à l'utilisateur de créer et de mettre à jour des numéros de parties garanties pour les utiliser dans les enregistrements au RENBIP. L'administration de numéros de parties garanties représente d'importantes responsabilités parmi lesquelles : le maintien d'information exacte sur les numéros de parties garanties, et la réception d'avis à la partie garantie lorsque des enregistrements sont modifiés, qu'ils font l'objet d'une mainlevée ou sont enregistrés de nouveau.

La transmission de fichiers séquentiels permet à l'utilisateur de transmettre des fichiers qui contiennent une ou plusieurs demandes de recherche d'enregistrements.

RÔLES PARTICULIERS (RESTREINT À UNE PERSONNE DÉSIGNÉE DU COMPTE CLIENT)

Administrateur de compte RENBIP – L'administrateur de compte RENBIP est un rôle restreint à une personne désignée du compte client. Cet usager sera généralement responsable des enregistrements effectués par les usagers de ce compte client. L'administrateur de compte RENBIP a tous les privilèges d'accès accordés avec la recherche, l'enregistrement et l'administration de numéros de parties garanties. Il a en outre accès aux fonctions de changement global et de mise à jour des renseignements sur le client du RENBIP. **Une seule personne autorisée par compte client ACOL peut avoir ce privilège d'accès.**